

■ TRANSPARENCE & CLARTÉ ■

16 octobre 2025

REVALORISATION DE L'IFSE :

👉 **un saupoudrage et toujours pas d'analyse globale et de perspectives pluriannuelles.**

Le ministère des Armées a annoncé une **revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** à compter du **1er décembre 2025 pour certains corps**.

■ Pourquoi cette communication ?

La CFTC Défense souhaite **informer les agents** sur le contenu de cette mesure. Cette communication s'inscrit dans la continuité de celle publiée en **octobre 2024 (intradef : portail-syndicat-cftc.intradef.gouv.fr/frontend/article.php?id=462)**, à l'époque où la revalorisation de l'IFSE était encore à l'étude, sans précision sur les montants ni le calendrier.

La **note interne de la DRH-MD**, désormais signée, précise enfin ces éléments. Nous déplorons toutefois que **la communication officielle** ait été présentée aux **organisations syndicales**, le 14 octobre 2025 à Arcueil, soit après la diffusion de certains tracts.

La **prudence du Service des ressources humaines civiles**, dans un contexte politique et budgétaire incertain, a-t-elle conduit à **reporter l'annonce** et à différer l'ouverture d'un **véritable dialogue social sur ce sujet ?**

La CFTC Défense appelle à plus de transparence et de dialogue social sachant que le même phénomène s'est déjà produit l'année dernière pour les IFSE complémentaires.

■ Les agents concernés (en poste au 1^{er} décembre 2025) :

- Attachés d'administration de l'État (AAE) groupes 1 et 2
- Secrétaires administratifs (SA) groupe 1
- Adjoints administratifs (AA) des familles professionnelles : Infrastructure, Santé/Sécurité/Environnement, Restauration/Loisirs/Hôtellerie
- Ingénieurs civils de la défense (ICD) groupes 1 et 2
- Techniciens supérieurs d'études et de fabrication (TSEF) groupe 1

■ Les montants alloués

Il s'agit des montants annuels qui seront versés à compter du 1^{er} décembre 2025.

Une revalorisation de l'IFSE :

Corps / Groupe IFSE	Administration centrale	Services déconcentrés
AAE groupes 1 et 2	+ 1 000 € annuels bruts	+ 800 € annuels bruts
SA groupe 1	+ 600 € annuels bruts	+ 450 € annuels bruts
AA (Infra / SSE / RHL)	+ 300 € annuels bruts	+ 300 € annuels bruts
ICD groupes 1 et 2	+ 1 400 € annuels bruts	+ 1 400 € annuels bruts
TSEF groupe 1	+ 600 € annuels bruts	+ 600 € annuels bruts

Une revalorisation des socles :

Corps/ groupes IFSE	Administration centrale		Services déconcentrés	
	Nouveaux socles au 01/12/2025		Nouveaux socles au 01/12/2025	
AAE groupe 1	17 500€	+ 1 000€	15 800€	+ 800€
AAE groupe 2	16 500€	+ 1 000€	14 800€	+ 800€
SA groupe 1	9 700€	+ 600€	8 450€	+ 450€

Corps / groupes IFSE	Administration centrale et services déconcentrés	
	Nouveaux socles au 01/12/2025	
ICD groupe 1	17 500€	+ 1 400€
ICD groupe 2	16 500€	+ 1 400€
TSEF groupe 1	9 500€	+ 600€

■ Une reconnaissance attendue mais qui n'est pas totalement au rendez-vous

Nous pourrions penser que cette revalorisation marque une **reconnaissance du travail et de l'expertise** des agents civils du ministère. Toutefois la CFTC Défense constate que cela ne concerne que des populations ciblées comme la plupart des revalorisations mises en œuvre depuis le début du RIFSEEP.

Bien que ces revalorisations restent des avancées pour les agents, elles ne comptent pratiquement pas dans le calcul des retraites qui se dégradent avec le quasi gel du point d'indice depuis 20 ans.

■ C'est encore insuffisant !

Cette mesure va dans le bon sens, mais reste **partielle et tardive en ne prenant pas en compte une vision globale de l'ensemble des statuts**. La CFTC Défense rappelle que :

- Les **écarts indemnitaires** entre les ministères demeurent trop importants.
- L'IFSE doit mieux refléter la **technicité**, les **responsabilités** et la **fidélisation** des agents.
- Les **disparités entre les différents corps** existants, depuis la mise en œuvre du RIFSEEP, ne sont pas totalement résorbées. La CFTC Défense s'interroge sur l'analyse globale qui est faite sur les parcours de carrière des agents avec la suppression d'un bureau dédié, il y a quelques années, qui réalisait des statistiques sur ce sujet.
- Le **dialogue social** doit être préalable avant toute annonce officielle de ce type.

■ Historique :

Depuis 2014, les **revalorisations successives ont ciblé** des corps, des grades, des groupes et des métiers avec un budget limité ne permettant pas des mesures adaptées.

Au fil des années, des **inconvenients** ont été constatés : Les ICD et les TSEF n'ont pas bénéficié de la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) et la mise en œuvre initiale du RIFSEEP n'a pas rattrapé le retard.

La revalorisation IFSE des métiers SIC, NUC et CYBER des ICD et des TSEF voit déjà certains agents du groupe 4 plafonnés. En effet, avec des primes informatiques qui avaient été intégrées et les tickets mobilités et avancements, les plafonds sont atteints.

■ **Ce que la CFTC Défense revendique :**

- Un **alignement** sur les meilleurs régimes indemnitaires au niveau interministériel.
- Une **juste reconnaissance** de l'engagement de tous les personnels civils.
- Une **analyse globale** pour chaque corps et grade afin de définir les montants des revalorisations nécessaires au lieu de procéder ponctuellement à des revalorisations ciblées sans que le problème de fond ne soit résolu.
- Une **revalorisation pluriannuelle** inscrite dans une politique de carrière claire et équitable compte tenu des objectifs de fidélisation et d'attractivité affichés.

Dans l'attente de la prise en compte de ces revendications, nous pouvons déjà évoquer les questions suivantes :

Pourquoi les agents de catégories C travaillant dans le **secteur domanial** ne sont pas concernés par ces revalorisations alors que les métiers de l'infrastructure sont ciblés dans cette dernière revalorisation ?

Pourquoi **les agents affectés en outremer** et qui travaillent sur des postes équivalent GA paye ne bénéficient pas d'une mesure de revalorisation comme leurs collègues des CMG, sujet exposé en intersyndicale ?

Pourquoi **les personnels de la filière sociale ainsi que les infirmiers civils de la Défense** ne sont pas encore à un niveau d'IFSE des catégories A type ?

■ **Restons mobilisés !**

La CFTC Défense continuera à défendre vos intérêts pour que cette revalorisation soit le **point de départ** d'une politique indemnitaire ambitieuse, juste et transparente, revendiquée depuis des années.

La politique indemnitaire ne doit pas masquer la nécessité de **revalorisation du traitement indiciaire** car il est la base quasi exclusive du calcul des montants des retraites à venir.

Rejoignez la CFTC Défense, le syndicat du **dialogue constructif** et de **l'action responsable**.

N'hésitez pas à nous contacter en saisissant votre délégué CFTC de proximité ou en nous envoyant un mél à cftcdefense@gmail.com



CFTC Défense

Au cœur des valeurs humaines
un syndicat qui vous ressemble



@federationcftcdefense



@CFTC_Defense



cftc-defense